

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Lancement de la campagne de vente des Obligations d'épargne

Québec, le 1^{er} octobre 2020. – Le ministère des Finances du Québec annonce une campagne de vente d'Obligations d'épargne – émission du 1^{er} novembre 2020 – qui débute ce jeudi 1^{er} octobre 2020.

Ces obligations, d'un terme de 10 ans, remboursables en tout temps sans pénalité, porteront intérêt au taux de 1,00 % jusqu'au 30 septembre 2021. Les années suivantes, le taux d'intérêt sera déterminé annuellement en fonction des conditions de marché. On peut se les procurer facilement via le site Web d'Épargne Placements Québec.

Le Ministère annonce également que le taux des Obligations d'épargne déjà en circulation sera fixé à 1,00 % à compter du 1^{er} novembre 2020, à l'exception des émissions pour lesquelles le taux d'intérêt établi annuellement est supérieur.

Rappelons que les produits d'épargne et de retraite émis par le gouvernement du Québec sont offerts par Épargne Placements Québec, et ce, sans frais de gestion ou d'administration. Ils constituent des véhicules de placement sécuritaires, flexibles et avantageux qui permettent aux Québécoises et aux Québécois de faire fructifier leur argent tout en contribuant au développement du Québec. La plupart de ces produits sont admissibles aux comptes Épargne Placements (compte non enregistré), CELI, REER, FERR, CRI et FRV. Un boni de 1 % la première année est également applicable pour les nouveaux fonds REER, FERR, CRI et FRV investis en obligations d'un terme de 3 ans et plus.

Il est facile de devenir adhérent et d'acheter des produits d'épargne directement sur le site Web d'Épargne Placements Québec au epq.gouv.qc.ca. Il est aussi possible de communiquer avec un agent d'investissement au 1 800 463-5229, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

Épargne Placements Québec sur les réseaux sociaux

[Facebook](#)
[LinkedIn](#)
[YouTube](#)

– 30 –

Information :

Jacques Delorme
Responsable des relations avec les médias
Direction des communications
418 528-7382